

# Les contingences liées au recueil de données multimodales en entreprise

## *Contingencies related to the collection of multimodal data in a company*

Ait Yala Camila  
Université Oran2 Mohamed Ben Ahmed, Algerie  
c.aityala@hotmail.fr

 0000- 0002-2511-6195

### Pour citer cet article :

Ait, Y. C. (2019). Les contingences liées au recueil de données multimodales en entreprise. *Revue Traduction et Langues* 18(2), 92-105.

Reçu : 09/11/2018 ; Accepté :29/12/2019, Publié : 31/12/2019

---

**Abstract:** Nowadays, multi-modality is a necessary dimension for exploitation and analysis of speech-in-interaction since it enriches the classical linguistic descriptions exclusively based on the verbal. However, the constitution of visual and corporal resources by the use of the video remains complex and raises many difficulties in particular those related to the consent of the resource persons to be filmed. This is a classic problem of linguistics but it is rarely discussed in detail. In a resolutely ethico-methodological approach, and based on a field experience conducted in a company, we aim to shed light on this phenomenon which, as we will show, is significantly subject to constraints specifically related to context of the company as well as cultural considerations, particularly those related to the gender issue.

**Keywords:** Corpus, consent, company, gender, verbal interaction, multimodality, video.

**Résumé :** De nos jours, la multi-modalité est une dimension indispensable pour l'exploitation et l'analyse de la parole-en-interaction puisqu'elle vient enrichir les descriptions linguistiques classiques exclusivement basées sur le verbal. Cependant la constitution de ressources visuelles et corporelles par l'usage de la vidéo reste complexe et soulève de nombreuses difficultés notamment celles liées au consentement des personnes ressources à être filmés. Il s'agit d'un problème classique de la linguistique de terrain mais qui reste rarement discuté de façon approfondie. Dans une démarche résolument éthno-méthodologique, et à partir d'une expérience de terrain menée en entreprise, nous ambitionnons d'apporter un éclairage sur ce phénomène qui, tel que nous le montrerons, est soumis de façon significative à des contraintes spécifiquement liée au contexte de l'entreprise ainsi qu'à des considérations d'ordre culturel notamment celle liées à la question du genre.

**Mots clés :** Corpus, consentement, entreprise, genre, interaction verbale, multimodalité, vidéo.

---

## 1. Introduction

L'environnement du travail est particulièrement propice pour observer la récurrence de comportements multimodaux complexes et de nombreuses études qui se sont intéressées à la part grandissante du langage dans l'organisation en font le constat : « dans

le quotidien du travail en effet, se présentent pêle-mêle : activités matérielles, pratiques sociales non langagières, manifestations pluri-sémiotiques (geste, parole, écriture) » (Boutet, Gardin, Lacoste, 1995 : 14). L'expansion de l'usage de la vidéo au sein de ces études<sup>1</sup> menées en milieu professionnel a amené les chercheurs à développer une véritable réflexion méthodologique au sujet des enjeux mais aussi des limites de la captation des données vidéo.

Hugol-Gential souligne à ce sujet que « l'usage de la vidéo soulève de nombreuses difficultés et doit s'adapter à des contingences tout aussi bien sociales avec, notamment, des considérations éthiques ... que matérielles et techniques. » (2010 : 300)

Ces contingences liées au recueil et à l'exploitation de données multimodales se posent de plus en plus en linguistique et particulièrement lorsque la recherche est menée dans des environnements complexes- tels que l'entreprise- dans lesquels les individus (inter)agissent et collaborent selon des « contraintes organisationnelles (règlement, procédures de travail, habitudes de travail, statuts hiérarchiques, rôles...) Qu'ils doivent respecter » (Mucchielli, 1998 : 30).

Ces exigences ont essentiellement un effet configurant sur le consentement des personnes ressources à être filmées. C'est ce que nous démontrerons dans cette contribution à partir d'interviews réalisées dans le cadre d'une recherche initiale en linguistique interactionnelle menée dans une entreprise à Oran.

## 2. La Résistance à l'Enregistrement Vidéo Comme Objet d'Etude

Un des enjeux éthiques et juridiques qui se posent durant l'enquête et dans les analyses qui en découlent est la question du consentement des enquêtés qui est omniprésente dans toutes les étapes de collecte et d'exploitation des données multimodales. Sans consentement, le chercheur se trouve privé des détails visuels et corporels des pratiques langagières que livrent les enregistrements vidéo. Des détails qui ne peuvent être « ni imaginés ni reconstitués en leur absence. » (Mondada, 2010 :328)

Afin d'éviter ce problème, le chercheur doit s'assurer d'obtenir le consentement éclairé des enquêtés (*informed consent*) en les informant sur les objectifs et les finalités de sa recherche ainsi qu'en établissant avec eux une relation de confiance. En d'autres termes, « l'acceptation de l'enregistrement est étroitement dépendante de la compréhension des finalités pour lesquelles il est effectué. » (Mondada, 2005 :14)

De plus, le consentement des personnes ressources dépend également de la capacité de chaque chercheur à être le moins invasif possible et à être respectueux de la vie privée des enquêtés- nous y reviendrons plus loin. Cependant, et au delà de ces considérations d'ordre « éthiques », il arrive que dans certains contextes la qualité de la relation personnelle et sociale du chercheur avec les personnes ressources s'avère insuffisante pour obtenir leur consentement à l'utilisation de l'enregistrement vidéo. C'est justement le cas de l'entreprise qui de par les contraintes réglementaires, juridiques, organisationnelles qui

<sup>1</sup> Les principaux travaux de ce genre ont vu le jour dans les pays anglo-saxons et se sont développés sous l'appellation de *workplace studies* et *Institutional talk-in-interaction* (Engeström et Middleton, 1996 ; Heath et Luff, 2010). En France, les travaux du groupe de recherche « Langage et Travail » et ceux de Mondada (2008) font particulièrement référence dans le domaine.

lui sont spécifiques, peut avoir un effet restrictif et configurant sur la collecte des données vidéo auprès des personnes concernées par l'enquête.

Il semble, en effet, que certains contextes, et plus spécifiquement certaines situations de communication, soient plus 'perméables' et 'permissives' à la réalisation d'enregistrements vidéo que d'autres. Il est par exemple plus aisé de recueillir un corpus vidéo dans un contexte informel (famille, groupe d'amis...) que dans un contexte institutionnel et formel qui restreint les possibilités d'action et de réaction des personnes ressources.

C'est le cas notamment du contexte scolaire ou académique. En Algérie, des études en socio-didactique ont justement souligné les difficultés à observer les pratiques des apprenants lors de séances d'enseignement de l'oral en raison du sentiment de gêne et de méfiance des enseignants<sup>2</sup>.

Par conséquent, ne pas obtenir le consentement des personnes ressources fait partie des difficultés rencontrées par le chercheur dans ce type de terrain.

Tel que le précise Mondada (2005 : 05), la compréhension réflexive et analytique de ce genre de comportement doit prendre en compte la perspective des participants (manière endogène ou *emic*) et non se baser uniquement sur la perspective externe du chercheur (manière exogène ou *etic*<sup>3</sup>)

Le croisement des deux perspectives doit amener le chercheur à porté un regard réflexif sur ses propres pratiques de recherche en vue de les adapter à un environnement de travail complexe qui induit chez les individus des motivations et des réactions tout aussi complexes.

Dans le cas de notre étude, l'appréhension de la question du consentement des personnes ressources impliquait nécessairement d'interroger les enquêtés eux-mêmes sur les raisons de leur réticence ou refus à être filmé dans le cadre d'une recherche universitaire sur les interactions verbales en entreprise. Ainsi, à l'issue d'interviews individuelles et collectives réalisées auprès du personnel d'une entreprise, 35 cadres dont 18 femmes ont pu s'exprimer sur leur refus d'être filmées. Notre objectif principal était d'analyser leurs réponses en vue d'identifier les facteurs qui sont à l'origine de leur résistance/réticence à l'égard de l'enregistrement vidéo.

S'agit-il d'un comportement essentiellement lié au contexte de l'entreprise ? Ou est-il davantage influencé par des considérations d'ordre socioculturelles ? Comment expliquer que les femmes expriment une plus grande réticence voire méfiance à l'égard de la vidéo ?

Ces questions ont été discutées par rapport à une démarche qui se fonde sur une méthode qualitative et inductive puisqu' à partir des réponses qui nous ont été données,

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir par exemple la thèse de doctorat de Ouardia Aci sur le thème *Représentations autour de l'oral en contexte scolaire plurilingue : le cas de l'arabe et du français au primaire à Blida (Algérie)*.

<sup>3</sup> Dans cette perspective, le chercheur s'interroge essentiellement de manière réflexive sur les processus constitutifs de sa démarche de recherche, notamment les modalités d'information et d'autorisation.

nous avons tenté d'identifier des comportements récurrents<sup>4</sup> qui nous ont permis de proposer des catégorisations et de formuler des généralisations. (Traverso 1999 : 22).

Nous présentons dans cet article les résultats de ces entretiens qui ont été enregistrés sur magnétophone, transcrits puis analysés. Nos enquêtés se sont majoritairement exprimés en arabe dialectal (darija) et en français car les locuteurs algériens recourent au bilinguisme arabo-français dans la majorité des situations sociales. (Belazreg, 2016 : 123)

Beddiaf qui s'est intéressé au plurilinguisme dans les entreprises en Algérie souligne que ce phénomène : « est devenue, sous plusieurs aspects, pratiquement la norme inter-communicationnelle dans la vie professionnelle. » (2016 : 79)

Dans le souci de rendre nos travaux plus accessibles, les passages en arabe dialectal sont présentés avec leur traduction en Français. Nous nous sommes attelés, autant que possible, à respecter « l'esprit » du discours original et nous avons basé notre traduction sur « une équivalence d'esprit et non une équivalence de forme. » (Zinai, 2015 : 520)

### 3. L'enquête

Dans le cadre d'une étude sur les pratiques interactionnelles réalisée durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018 au sein d'une entreprise de bâtiment implantée dans la région d'Oran, nous avons mené une enquête de terrain dont l'objectif était de filmer des réunions de travail pour décrire de façon détaillée les rapports de place (ou de pouvoir) qui se jouent dans les interactions verbales en entreprise. Etant donné que la description linguistique des rapports de places intègre aussi bien les ressources lexicales, grammaticales, prosodiques que gestuelles-corporelles (Kerbrat-Orecchioni, 1990), nous avons tout naturellement prévue de recourir à l'enregistrement vidéo.

Les démarches « d'approche du terrain<sup>5</sup> » que nous avons entreprises durant la phase préparatoire de notre enquête nous ont permis d'accéder librement aux locaux de l'entreprise et d'assister à plusieurs réunions mais lorsqu'il a été question de filmer, les choses se sont avérées plus compliquées. En effet, la majorité de nos enquêtés<sup>6</sup> se sont montrés particulièrement réticents vis-à-vis de l'enregistrement vidéo-les femmes plus que les hommes- tandis que l'enregistrement audio était plus ou moins accepté sous condition d'anonymisation<sup>7</sup>.

Obtenir de la majorité de nos enquêtés un consentement limité à l'enregistrement audio nous a certes conduits à reconsidérer notre ambition initiale de travailler sur des ressources vidéo, mais la récurrence de cette réaction nous a amené à questionner 'cette tendance' et à la considérer comme un objet d'analyse et non pas simplement comme une difficulté qui a entravé nos pratiques de recueil et d'exploitation de données multimodales.

<sup>4</sup> L'approche retenue ici est d'appliquer à l'analyse le critère de « récurrence » non pas comme un signe de représentativité mais comme « une double protection contre les typifications hâtives et contre les préjugés théoriques » (Mondada, 2008 :33)

<sup>5</sup> Cette démarche, préalable à l'enregistrement des données, a consisté à informer les personnes visées par l'enquête de la finalité et des objectifs de notre recherche. De même que nous avons eu leur accord pour effectuer des enregistrements audios de leurs interactions verbales, ce qui prouve bien la confiance qu'ils nous ont accordée.

<sup>6</sup> Nous avons demandé l'autorisation d'utiliser l'enregistrement vidéo à 45 cadres de l'entreprise, âgés de 28 à 52 ans. Seul 11 d'entre eux dont 03 femmes ont consenti à être filmés.

<sup>7</sup> L'anonymisation concerne tout élément porteur d'informations sur l'identité des personnes. Dans notre corpus audio l'anonymisation a porté sur l'ensemble des formes nominatives (nom et prénom des enquêtés) qui ont été remplacé par des pseudonymes.

Dans le cadre d'interviews individuelles et collectives, nous avons interrogé les enquêtés sur les motifs de leur résistance/réticence à l'égard de l'utilisation de l'enregistrement vidéo. Sur la base de leurs réponses, nous avons retenu d'approcher le sujet sous deux angles :

- La résistance/réticence à l'enregistrement vidéo comme comportement liée spécifiquement au contexte de l'entreprise.
- La résistance/réticence à l'enregistrement vidéo comme comportement liée au profil socioculturel des enquêtés- nous incluons ici la question du genre.

Précisons que même si nous présentons ces deux aspects séparément, il n'en demeure pas moins qu'ils sont interdépendants et que les spécialités socioculturelles ne sont pas automnes des facteurs contextuels mais les surpassent tout en les imprégnant.

#### **4. La Résistance/Réticence à l'Enregistrement Vidéo Liée au Contexte de l'Entreprise**

Le contexte est l'ensemble des informations permettant de restreindre le nombre des significations possibles d'un mot, d'une action ou d'un événement (Winkin, 2001 : 68). Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que l'action de réaliser un enregistrement vidéo peut prendre une signification particulière dans un contexte particulier et ici en l'occurrence celui de l'entreprise.

Ainsi, la dimension contextuelle peut s'avérer être une piste explicative particulièrement féconde lorsqu'il s'agit d'expliquer la résistance/ réticence des personnes ressources à l'enregistrement vidéo au sein de l'entreprise. Cela est d'autant plus vrai que les réponses qui nous ont été données par nos enquêtés font explicitement référence à leur environnement de travail pour justifier leur méfiance vis-à-vis de l'enregistrement vidéo.

##### ***4.1. L'enregistrement Vidéo : Un Dispositif Inadapté Voir Inapproprié en Entreprise***

L'entreprise est essentiellement présentée comme un environnement 'strict' et qui incite à la réserve voir à la méfiance.

Observons cette réponse :

Nawel : « Si c'était dans un autre endroit, 'wallah' je n'aurais pas dit non à 'ma sœur', tu peux filmer à ta guise ! (rire)...mais ici au travail...tu sais bien ! 'L'ambiance' est assez 'stricte'.

*Koun fi blaşa XdoXra, wallah ma ngoul le-Xti, filmi fla rouhak (rire) başaḥ hna fal Xedma ...raki řarfa ! e-dařwa mzayra řwya.*

Le passage : « Si c'était dans un autre endroit, je n'aurais pas dit non » montre bien l'intrication du consentement avec le lieu d'enregistrement. Cela fait référence à une forme « d'assignation spatio-temporelle » qu'impose l'entreprise aux individus de par sa systématisme organisationnelle. Ce qui a pour effet de limiter leur liberté à s'exprimer et à (inter)agir. (Thuderoz, 1997 : 88.b)

Le sentiment de méfiance exprimé ici semble être lié au fait que les professionnels concernés par l'enregistrement ont conscience de ne pas pouvoir agir en leur propre nom mais de devoir intervenir en tant que membre appartenant à une organisation.

D'autres réponses traduisent l'idée selon laquelle l'utilisation de l'enregistrement vidéo serait inadaptée voire inappropriée en entreprise car il s'agirait d'un dispositif pouvant perturber l'activité professionnelle. C'est ce qu'illustre cette réponse :

Mourad : Ce n'est pas une question d'enregistrement vidéo, la question c'est qu'on travaille ! Quelqu'un qui est en plein travail...ça ne se fait pas de le filmer !  
*Ma jat] fi la vidéo, question taç rana Xadamin...al-waḥdrah concentré msa l'Xadma...ma jaya] y filmouh !*

Il convient donc de retenir que le consentement des personnes ressources est déterminé par le choix du moment et de l'activité/action à enregistrer – et ici en l'occurrence les interactions verbales lors de réunions de travail. Ces considérations illustrent clairement l'intrication des discours au travail avec les espaces et les temporalités qui les contraignent fortement. Le caractère « intrusif » et « invasif » de la vidéo est également mis en lumière dans certains témoignages :

Hichem : Ah la vidéo c'est 'danger' ! (rire) elle montre tout ! Tous les travers ressortent ! (rire)...la voix seule, normal (pas de souci), mais la vidéo ! Tu te surveilles !  
*Ah la vidéo c'est 'danger' ! (rire) elle montre tout ! Tous les travers ressortent ! (rire)...la voix seule, normal (pas de souci), mais la vidéo ! Tu te surveilles !*

Ici l'utilisation de l'enregistrement audio est considérée comme étant moins « dangereuse » que l'utilisation de l'enregistrement vidéo, en ce sens qu'elle est moins « invasive » et donc dévoilant moins de l'identité de la personne.

L'expression « la voix, normal ! » exprime un consentement partiel qui accepte l'enregistrement audio mais qui exclut l'enregistrement vidéo. Ce qui atteste du fait que les modalités d'enregistrement (vidéo ou audio) déterminent les modalités d'acceptation ou de résistance des personnes ressources à être filmées.

Mondada souligne à ce sujet que : « Pour certaines activités, les personnes concernées peuvent préférer l'audio à la vidéo – jugée plus invasive -, quitte à passer de l'audio à la vidéo dans un deuxième temps, une fois constatés les modalités et les effets de l'enregistrement sur l'activité. » (2005 : P17)

Ces éléments nous amènent à une première conclusion : Le consentement à l'enregistrement vidéo apparaît comme un comportement ajusté à l'institutionnalité et à la formalité du contexte professionnel de manière générale, et en l'occurrence celui de l'entreprise. Mais tel que nous le verrons, le consentement peut faire l'objet d'une négociation entre les personnes ressources et le chercheur.

#### **4.2. Négociation des Conditions de l'Enregistrement Vidéo**

Comme le soulignent Boutet, Gardin et Lacoste, le caractère formel du contexte conduit souvent à négocier les conditions de l'enregistrement vidéo : « Il s'agit de réfléchir à l'opportunité du magnétophone ou de la vidéo, de négocier leur introduction dans un milieu de travail, de discuter les conditions de l'enregistrement. » (1995 : 15).

Ainsi, le choix des conditions d'enregistrement a des effets sur la manière dont les personnes ressources vont négocier leur consentement à être filmé.

#### 4.2.1. *Négociation sur le Choix de l'Activité à Enregistrer*

La négociation, peut porter sur le choix de l'activité à enregistrer (la réunion) comme c'est le cas ici :

Ali : Vous filmez une ou deux séances de travail mais pas les réunions.

Cet enquêté nous autorise à le filmer en séances de travail avec ses collègues mais pas en réunion. Ce choix réside selon lui dans le fait que :

La séance de travail c'est entre nous, on échange, on s'entraide dans le travail, la réunion, elle est programmée par le responsable qui veut savoir si le travail avance.

*La séance de travail binatna, on échange, natɣawnou fel Xadma, la réunion ya-programiha le responsable baɣ y ɣouf la el-Xadma rahi tat-maɣa.*

Cette distinction est importante à prendre en compte car elle éclaire sur le fait que les enquêtés acceptent plus volontiers d'être filmés dans des situations où « ils communiquent entre eux » dans un mode de communication horizontal et collaboratif que dans une situation où ils « performant » sous le contrôle de leur responsable hiérarchique. Il convient donc de retenir que les enquêtés semblent voir dans leurs pratiques interactionnelles au travail le reflet de la mise en scène de leur propre professionnalisme, d'où leur réticence à s'exprimer face à la camera lors d'une réunion de travail.

#### 4.2.2. *Négociation des Prises de Vue*

La négociation a porté également sur les prises de vue qui devaient diminuer ou empêcher « la reconnaissabilité » des personnes, comme de filmer les personnes de dos, ou juste une partie de leur corps :

Khadra : Ecoute, tu filmes mais évites le visage... juste les mains.

*ɣoufi filmi baɣaɣ évite le visage...ri les mains.*

Dans ce cas précis, le consentement à l'enregistrement vidéo est circonscrit à une partie du corps (les mains). L'enquêtée semble être plus soucieuse d'anonymiser son identité en cachant son visage à la camera plutôt que d'anonymiser les données récoltées à partir de ses propos lors de la réunion et qui peuvent pourtant révéler son identité (notamment par la voix, nom, prénom, fonction, ...)

Observons cette autre réponse :

Karim : ça ne pose pas de problème de nous filmer d'ici ? Vous filmerez quand même la réunion mais nous vous tournerons le dos, je pense que ce n'est pas un problème, non ?

*maɣliɣ koun et-filminamena ? Et-filmi comme même la réunion baɣaɣ naɣtoug ba-dhar, je pense que ce n'est pas un problème, non ?*

Ces réponses illustrent bien le fait qu'en vue de donner leur consentement à être filmés, les enquêtés négocient avec le chercheur pour obtenir des garanties de confidentialité et d'anonymisation de leur « apparition » sur l'enregistrement vidéo.

Le problème qui se pose ici est de savoir quel intérêt ou valeur scientifique un enregistrement vidéo de ce type peut-il avoir ? Surtout lorsqu'il s'agit d'une étude interactionnelle qui s'intéresse à des éléments paralinguistiques (qu'il s'agisse d'expressions du visage ou des regards...etc.)

La question d'accepter ces « contraintes » s'est révélée délicate pour nous car nous étions pris entre l'obligation de protéger la vie privée de nos informateurs, et celle d'obtenir un maximum de données multimodales pour les besoins de notre recherche. Par ailleurs, nous avons dû faire face à d'autres contraintes liées plus spécifiquement à l'articulation parfois difficile entre l'autorisation de l'entreprise et l'autorisation des enquêtés.

### ***4.3. Le Consentement des Enquêtés Face à l'Autorisation de l'Entreprise***

De manière générale, la matérialisation du consentement prend la forme d'une demande d'autorisation écrite que le chercheur soumet aux enquêtés après les avoir préalablement informé<sup>8</sup> sur les finalités pour lesquelles l'enregistrement est effectué car : « Sans information, la demande d'autorisation n'a pas d'objet ni de sens » (Mondada, 2005 :14)

Dans le contexte de l'entreprise, les niveaux d'information, d'intervention et de décision sont multiples et hiérarchisés. C'est pour cela que la demande d'autorisation à filmer doit être adressée en premier lieu à la direction de l'entreprise puis déclinée –souvent sous une forme modifiée- au personnel concerné par l'enquête.

Dans le cadre de notre expérience de terrain, nous devons donc mettre en place des modalités d'information et d'autorisation à différents niveaux de l'organisation (auprès des personnes concernées par l'enquête et auprès de leur hiérarchie<sup>9</sup>). Cette démarche est d'autant plus complexe que l'adhésion de l'entreprise à l'enquête par intérêt scientifique ou économique, n'assure pas forcément, ou ne va pas toujours de pair avec l'adhésion des personnes ressources.

Mondada explique justement à ce sujet que « la relation entre la personne et sa hiérarchie ne va souvent pas de soi et invite à différencier ce qui sera promis, expliqué, montré, etc. aux personnes et à leur hiérarchie. » (2005 : 10)

À la question : « est-ce que l'autorisation d'enregistrer signée par le directeur de l'entreprise à pour effet de vous mettre à l'aise vis-à-vis de l'enregistrement vidéo ? », plusieurs des réponses obtenues illustrent cette idée de « décalage » entre le consentement

<sup>8</sup> Nous avons expliqué de façon simplifiée notre projet de recherche comme étant : « une enquête sur les façons de parler des cadres d'une entreprise lors de réunions de travail ». Conscient qu'une explicitation trop précise de ses objectifs de recherche peut parfois provoquer des « transformations éventuelles des conduites des participants » (Mondada ,2005 : 13), nous avons tenté de garder un juste équilibre entre « souci de transparence » et « préservation de la naturalité des données enregistrées ».

<sup>9</sup>La demande d'autorisation signée par le directeur de l'entreprise nous autorisait à accéder aux bureaux du département maintenance et à utiliser l'enregistrement vidéo dans les réunions auquel nous étions autorisés à assister. En contrepartie, nous devions nous engager à respecter la confidentialité des informations recueillies et assurer l'anonymisation des données personnelles des agents concernés par notre enquête.



des enquêtés et l'autorisation de l'entreprise délivrée au chercheur. Examinons les réponses les plus édifiantes et les plus explicites sur ce sujet :

Abdelrahmane : Désolé (la sœur) mais cette autorisation qui vous permet de filmer, ne nous impose pas de vous laisser nous filmer, vous comprenez ? Certains vous laisseront, d'autres pas, ça dépend des gens.

*samħilna el-oXt, bařař ħad l'autorisation li tasmaħlak ba] tfilmi, ma tefrad] ařlina ba] nXelouk tfilmina, fhamti kiřa] ? Kayen li Xalik, kayen li ma Xalik], koul waħed kiřa].*

Ainsi, l'autorisation d'enregistrer qui nous a été accordée par l'entreprise semble être interprétée comme une instruction de la hiérarchie au personnel d'accepter d'être filmé. D'où la réponse de cette personne qui nous rappelle que le consentement à être filmé au travail est une décision personnelle qui ne saurait être imposée par la hiérarchie. Plutôt que de rassurer les enquêtés, l'autorisation d'enregistrer signée par l'entreprise suscite au contraire des questionnements, voir des doutes, notamment par rapport à des questions de confidentialité et « de secret professionnel » qui se posent de façon particulièrement prégnante au personnel de l'entreprise surtout lorsqu'ils doivent s'exprimer en présence d'une personne 'externe' à l'organisation.

C'est ce que souligne cette personne :

Nawel : Il vous autorise à assister à toutes nos réunions ?! je ne pense pas que vous puissiez tout filmer... (car) ça implique des choses confidentielles, le secret professionnel....

*Il vous autorise à assister à toutes nos réunions ?! ma [ekit] la tnađjmi tfilmi koul]i. fiha řwalaħ confidentiels, le secret professionnel....*

Pour d'autres, cette autorisation signée par l'entreprise pour filmer des réunions de travail éclaire sur la volonté « non avouée » de la hiérarchie d'évaluer ses cadres. L'enregistrement vidéo étant considéré comme un dispositif de surveillance dédié à cet objectif, les enquêtés expriment leur crainte de dire des choses qui « ne plairont pas à leur hiérarchie » et qui « leur poseront des problèmes ».

Cette réaction illustre bien cette idée :

Amine : Comme ils (les responsables) t'ont signé une autorisation pour filmer, ils nous signent à nous aussi une autorisation pour qu'on parle devant ta camera ! ben oui ! (rires avec les collègues). Tu sais pourquoi ? Parce que demain s'il y a dans la vidéo des propos qui ne leur plaisent pas, ou comportant des informations confidentielles, c'est nous qui allons 'trinquer' (avoir des problèmes) !

*Kima signawlek lik autorisation ba] tfilmi, y signoulna lina autorisation ba] nahadrou fi la vidéo an-taėek ! (ħa wallah ! (rires avec les collègues) ... tařarfi řlah ! parce que radwa koun taXrej fi la vidéo hadra ma tařjabhoum] wella ka] information confidentielle, ħna n-bařou!*

Il convient de remarquer que cette crainte de « trinquer » est d'autant plus justifiée que, tel que le souligne Mondada : « dans le cas d'enquêtes dans des entreprises ou des institutions, les données collectées pourraient intéresser certains niveaux de la hiérarchie

mais nuire à des subalternes. » (2005 : 19)

Au regard des réponses obtenues, nous retenons que, dans la majorité des cas, la présentation aux enquêtés de l'autorisation signée par leur entreprise n'a pas forcément eu pour effet de les rassurer par rapport à l'utilisation de l'enregistrement vidéo.

A partir de ce constat, nous proposons deux pistes explicatives :

- *L'autorisation d'enregistrement signée par l'entreprise peut influencer négativement la relation entre le chercheur avec les personnes ressources*

L'autorisation d'enregistrement accordée par l'entreprise au chercheur pour assurer des enregistrements vidéo n'est autre que la matérialisation d'une relation de confiance entre les deux parties et qui –aux yeux des enquêtés– placerait le chercheur dans une position de proximité avec les responsables hiérarchiques et donc dans une relation de verticalité avec le personnel subalterne concerné par l'enquête. Ce qui pourrait naturellement créer chez ces derniers un sentiment de méfiance.

- *Une attitude culturellement ancrée à l'égard de la littératie institutionnelle et de la verticalité du discours*

Nous pouvons supposer que la démarche d'obtenir le consentement des enquêtés en les informant du consentement de leur hiérarchie (matérialisé sous la forme d'une autorisation signée) n'est pas forcément adaptée aux conditions socioculturelles de nos enquêtés avec ce que cela implique comme rapports différents à la verticalité du discours/de l'information et au symbolisme du pouvoir que revêt 'la littératie institutionnelle'<sup>10</sup> et ici en l'occurrence l'autorisation signée par l'entreprise. Mondada explique justement à ce sujet que : « La demande d'autorisation peut prendre différentes formes, dépendant du contexte socio-culturel dans lequel se déroule l'enquête. » (2005 : 17)

Bien entendu, il ne s'agit là que d'hypothèses. D'autres théories pourraient être invoquées pour expliquer le rapport culturellement ancré<sup>11</sup> à l'enregistrement vidéo. Cela permettrait d'apporter des aménagements aux modalités d'information et d'autorisation (orale ou écrite, signée ou pas) préalables à la collecte de données multimodales et de les adapter ainsi au contexte algérien<sup>12</sup>.

Par ailleurs, à partir des interviews que nous avons réalisées, nous avons pu identifier d'autres comportements culturellement ancrés liés à l'utilisation de l'enregistrement vidéo. En effet, les réponses qui nous ont été données par de nombreuses informatrices ont révélé

<sup>10</sup> La notion de verticalité que développe Bernstein (1975) établie la distinction entre l'horizontalité des discours oraux et la verticalité des discours construits dans et par l'écrit. Les cultures de l'oralité (désignant de façon générale les pays « du sud »), seraient moins imprégnées de la formalité du langage, essentiellement sous sa forme écrite et de ce que Goody (1979, 2007) appelle « la raison graphique ».

<sup>11</sup> Nous entendons ici par « culturellement ancré » la spécificité et la systématité des occurrences observées auprès d'un groupe d'interlocuteurs et qui surpassent les détails contextuels. Ceci nous inscrit dans l'approche de Sacks de la culture qu'il définit comme « an apparatus for generating recognizable actions » (Sacks 1992 : I, 226).

<sup>12</sup> Les résultats de cette enquête gagneraient à être confrontés à des résultats menés dans d'autres contextes socioprofessionnels et/ou socioculturels dans une perspective comparative et/ou interculturelle.

d'intéressantes corrélations entre le consentement à l'enregistrement vidéo et le genre (le sexe des personnes.)

C'est ce dont il est question dans le point suivant.

### 5. Resistance à l'Enregistrement Vidéo : un comportement généré ?

Tel que le souligne Thuderoz, l'entreprise est un « lieu où des hommes et des femmes coopèrent entre eux, échangent en permanence avec la société qui les entoure. » (1997 : 4). En d'autres termes, l'entreprise en tant que contexte 'microcosmique', se fait le reflet des valeurs socioculturelles collectives et individuelles d'une société.

Ces valeurs - essentiellement traditionnelles et conservatrices - transparaissent clairement dans les réponses des femmes que nous avons interviewées. En effet, au sujet de leur refus d'être filmées dans le cadre d'une étude universitaire, ces femmes ont évoqué des motifs plus personnels et à caractère plus social que leurs collègues masculins.

La systématique et la similitude de leurs réponses nous ont amené à retenir le genre comme une catégorie d'analyse pertinente offrant un éclairage spécifique au comportement de la résistance à l'enregistrement vidéo<sup>13</sup>.

Observons cette réponse :

Leila : Ecoute, moi je n'accepte pas d'être filmée, même dans les mariages, je leur dis (aux gens) de ne pas me filmer ! Ni j'aime me prendre en photo, ni j'aime être filmée !

*[oufi, sincèrement ana je n'accepte pas d'être filmée, même dans les mariages, ngoul-el-hom matšawrouni] ! ma nabri natšawar, ma nabri y filmouni !*

L'évocation ici du « mariage » comme contexte d'enregistrement vidéo démontre que pour cette femme la décision de ne pas être filmée s'affranchit du cadre spatio-temporel de l'entreprise, le surpasse en allant puiser ces causes dans des considérations d'ordre social. La réticence à la vidéo est présentée comme allant de pair avec la réticence à être photographié car dans les deux cas, l'image est « capturée » pour être potentiellement exposée voire « utilisée » à mauvais escient. C'est justement ce que nous explique Kenzia.

Kanzia : Je ne suis pas à l'aise avec la vidéo, même si vous... vous dites que vous allez l'utiliser juste pour votre recherche, mais beşaḥ ça peut quand même tomber entre les mains d'une autre personne, on ne sait jamais.

La crainte que leur image soit exploitée ou instrumentalisée à des fins inconnues et pouvant échapper au cadre de la recherche scientifique laisse à penser que ces femmes subissent une forte pression sociale pour « préserver leur image ».

Une image qui ne leur appartient pas tout à fait puisque, selon leurs dires, leur apparition sur une vidéo les exposerait à des "problèmes" avec leur entourage familial et/ou professionnel.

Cette réponse illustre bien cette crainte :

<sup>13</sup> Voir le double critère de pertinence et de systématique chez Sacks (1972, 1992).

Khadra : La vidéo crée des problèmes ! surtout pour une femme .... (Déjà) Il n'y a qu'à voir les problèmes que crée facebook !

*La vidéo ad-jib les problèmes ! surtout pour une femme .... Ou déjà ri hadak facebook [a rah dayer comme problèmes !*

Ainsi pour la majorité de nos enquêtées, l'enregistrement vidéo semble être une pratique réservée à la sphère familiale et privée :

Fadela : Tu ne peux pas laisser une personne que tu ne connais pas te filmer ! Tu vois ! la vidéo c'est avec les gens que tu connais, les amies, la famille ...mais comme ça, en plus au travail ...désolée mais je ne peux pas.

*Matne-jmi] tXali une personne ma taṣarfihā] tfilmik ! raki]aiḥa ! la vidéo mṣa-anas li taṣarfihoum, les amies, la famille...baṣaḥ kima haka ou en plus fal-ḥadma, samḥili baṣaḥ ma najam].*

En définitive, ces témoignages de femmes apportent un éclairage intéressant sur le regard plus personnel voire intime qu'elles portent à l'égard de l'enregistrement vidéo et qu'elles considèrent comme une intrusion dangereuse dans leur vie privée. Cela nous amène à induire que la réticence de ces femmes vis-à-vis de l'enregistrement vidéo surpasse le contexte de l'entreprise et puise d'avantage ses causes dans leur background socioculturel<sup>14</sup>.

Cette attitude pourrait s'expliquer par le fait que les normes sociales dans la société algérienne pèsent davantage sur les femmes que sur les hommes, ce qui rendrait ces dernières plus soucieuses de la préservation de leur image. Cette pression sociale que subissent les femmes est décrite par de nombreux chercheurs. Dans son article sur les différences linguistiques entre les hommes et les femmes dans le parler Mostaganemois, Abdelhay (2006) écrit : « Les femmes hésitent à utiliser tout ce qui n'est pas raffiné, que ce soit dans le comportement verbal ou non verbal.... Leur façon de s'exprimer avec précaution démontrent clairement qu'elles sont exposées à un jugement social sévère - traduction mienne.<sup>15</sup> » (Abdelhay, 2006: 26).

Ainsi, de la même façon que le jugement social a un impact sur la façon dont les hommes et les femmes ont recours à certaines fonctions du langage (Holmes, 1995)<sup>16</sup>, nous pouvons supposer que le rapport à l'image soit également impacté : les hommes auraient un rapport à leur image plus « rationnel » alors que celui-ci serait davantage de nature affective et sociale chez les femmes.

<sup>14</sup> Les femmes que nous avons interrogées ont quasiment le même profil en termes d'âge et de statut socioprofessionnel. Il serait intéressant d'interviewer des femmes dans d'autres contextes que l'entreprise.

<sup>15</sup> "Women are reluctant to the use of all what is not refined be it in the verbal or non-verbal behaviour. Being more sensitive to prestige, females are quite "choosy" about their language styles. their speech patterns apparently very careful, lucidly demonstrate that they are vulnerable to severe social judgment." (Abdelhay, 2006 :26).

<sup>16</sup> Selon les études de Holmes (1995 : 4), les hommes ont d'avantage recours à la fonction référentielle du langage alors que les femmes utiliseraient davantage la fonction affective. Ces tendances restent néanmoins étroitement liées à la situation d'interaction.

## 6. Conclusion

Dans cette contribution, nous avons voulu traiter la question du consentement des personnes ressources lors de la collecte de données multimodales dans le cadre d'une recherche universitaire menée en entreprise.

Il ressort des résultats de notre enquête que le comportement de résistance/réticence à l'enregistrement vidéo est fortement dépendant de la formalité du contexte de l'entreprise dont la littératie institutionnelle et la verticalité du discours en sont l'expression principale. De même que l'action d'enregistrer apporte à son tour de la formalité à la situation à enregistrer.

Par conséquent, les réserves exprimées par les personnes ressources se sont articulées essentiellement autour des questions de confidentialité et d'anonymisation des données enregistrées, et de la crainte pour ces cadres d'entreprise d'être évalués par leurs responsables hiérarchiques sur leurs compétences professionnelles.

Aux conditions et pratiques professionnelles inhérentes au contexte du travail, des considérations d'ordre socioculturel viennent également configurer la décision du consentement à être filmé, essentiellement chez les femmes qui restent fortement soumises à des contraintes liées à la préservation de leur image, lesquelles sont héritées d'un modèle de société traditionnelle et patriarcale.

Pour conclure, nous dirons que ces considérations montrent clairement que les modes de recueil et d'exploitation de la parole en interaction sont sensibles au contexte et changent avec celui-ci. C'est pour cette raison que tout chercheur doit adapter ses pratiques de recherches lié à la collecte de données multimodales aux spécificités contextuelles et socioculturelles de son terrain.

Il est clair cependant, que les résultats de cette enquête gagneraient à être confrontés à ceux obtenus dans d'autres contextes socioprofessionnels et/ou socioculturels dans une perspective comparative et/ou interculturelle.

## Références

- [1] Abdelhay, B. (2006). Females' and Males' Identity as Revealed in Phonology and Grammar: A Case Study of Mostaganem Spoken Arabic, *Revue de Traduction et Langues* 5, 19-26.
- [2] Aci, O. Rispail, M. & Ait Dahmane, K. (Dir.), (2016). Représentations Autour de l'Oral en Contexte Scolaire Plurilingue : Le Cas de l'Arabe et du Français au Primaire à Blida (Algérie), Thèse de doctorat, Université de Blida 2.
- [3] Beddiaf, A. (2016). La Valeur Marchande des Langues auprès des Multinationales en Algérie, *Revue de Traduction et Langues* 15, 70-84.
- [4] Belazreg, N. (2016). Le Bilinguisme Franco-Arabe en Algérie. *Revue de Traduction et Langues* 15(1), 121-138.
- [5] Bernstein, B. (1975). *Langage et Classes Sociales*. Paris : Éd de Minuit.
- [6] Boutet, J. (dir.) (1995). *Paroles au Travail*. Paris : L'Harmattan.
- [7] Boutet, J., Gardin, B., Lacoste, M. (1995). "Discours en Situation de Travail" in Les analyses du discours en France. *Langages* 117, 12-31.
- [8] Bourzeix, A., Fraenkel, B., coord. (2001). *Langage et Travail. Communication, Cognition et Action*. Paris : CNRS Éditions.

- [9] Engestrom, Y., Middleton, D. (1996). Introduction: Studying Work as Mindful Practice. Cognition and Communication at Work. New York: Cambridge University Press, 1-14.
- [10] Goody, J. (1979). *La Raison Graphique. La Domestication de la Pensée Sauvage*. trad. et présentation de Bazin, J. et Bensa, A. Paris : Minuit.
- [11] Goody, J. (1994). *Entre l'Oralité et l'Écriture*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Ethnologies ».
- [12] Mucchielli, A. (1998). *Approche systémique et communicationnelle des organisations*. Paris : Armand Colin.
- [13] Heath, C. Hindmarsh J. & Luff, P. (éd.) (2010). *Video in Qualitative Research*. London: Sage.
- [14] Holmes, J. (1995). *Women, Men and Politeness*. Harlow : Addison, Wesley : Longman.
- [15] Hugol-Gential, C. (2013). Enregistrer les interactions au restaurant : atouts et contraintes d'un cadre expérimental. <http://praxematique.revues.org/1179> (consulté le 03 octobre, 2016).
- [16] Kerbrat-Orecchioni, C. (1990). *Les Interactions Verbales*. T.1. Paris : Armand Colin.
- [17] Mondada, L. (2005). L'analyse de Corpus en Linguistique Interactionnelle : De L'étude de cas Singuliers à L'étude de Collections, in CONDAMINES, A., (éd.), *Sémantique et corpus*. Paris : Hermès Science Publication.
- [18] Mondada L. (2008). L'analyse de « Collections » de Phénomènes Multimodaux en Linguistique Interactionnelle : À Propos de L'organisation Systématique des Ressources Gestuelles en Début de Tour. *Cahiers de praxématique* 50, 21-66.
- [19] Sacks, H. (1972a). An Initial investigation of the usability of conversational materials for doing sociology. In D. Sudnow (Ed.), *Studies in Social Interaction*. New York: Free Press, 31-74.
- [20] Sacks, H. (1992). *Lectures on Conversation [1964-72]* (2 Vols.). Oxford: Basil Blackwell.
- [21] Thuderoz, C. (1997). *Sociologie des Entreprises*. Paris : Edition de la découverte (Collection Repères).
- [22] Traverso, V. (1999). *L'analyse des Conversations*. Paris : Nathan (coll. 128).
- [23] Winkin, Y. (2001). *Anthropologie de la Communication. De la Théorie au Terrain*. Paris : Seuil (1ere édition : 1996).
- [24] Zinai, D. (2015). Pour une Traduction de Qualité, *Revue de Traduction et Langues* 14 (2), 223-230.

## Annexe

### Inscriptions phonétiques pour les extraits en *darija* (*Arabe dialectal*)

ع	ʕ
ص	ʃ
ش	ʃ
خ	χ
ق	q
ح	h
ط	t